



Dir'letter

des directeurs d'école d'Eure-et-Loir

Année scolaire
2023-2024

La lettre n°2
Décembre 2023

Sommaire

• Les actus

Le GDDE du 1er décembre

Les sorties scolaires

Le protocole départemental PHARe

• Le DOSSIER

La communication institutionnelle

• La question du

jour posée par un collègue directeur

"Puis-je avoir des informations sur le devoir de réserve professionnelle?"

• La To Do List

période 3

• Quiz

"Un élu nous demande l'autorisation de diffuser un PV de conseil d'école sur le bulletin municipal..."

Contact

Marie-Claire Maerten
Référente départementale des Directeurs d'école
referentdirecole@ac-orleans-tours.fr

Chères collègues directrices, chers collègues directeurs,

Dans ce nouveau numéro de la dir'letter, le GDDE, afin de répondre aux questionnements que vous nous faites remonter, vous propose des outils pour communiquer efficacement, différentes actualités, un point sur les faits établissements et un autre sur le devoir de réserve.

La Dir'letter garde toujours le même objectif de partage d'informations, de ressources, d'idées pour enrichir l'accomplissement de nos missions. Toutes vos suggestions de partages sont les bienvenues, il vous suffit de nous en faire part par mail à referentdirecole@ac-orleans-tours.fr

Les vacances de Noël approchent. Elles seront l'occasion de se ressourcer avant d'aborder une nouvelle année. Les membres du GDDE vous souhaitent de très belles fêtes de fin d'année!

Marie-Claire Maerten

Référente départementale des Directeurs d'école

LES ACTUS

• LE GROUPE DÉPARTEMENTAL DES DIRECTEURS D'ÉCOLE

Le GDDE s'est réuni le 1er décembre. Le PV est à lire **ICI**

• CARTE MENTALE SUR LES SORTIES SCOLAIRES **ICI**

• PROTOCOLE DÉPARTEMENTAL PHARE **ICI**

LE DOSSIER DU JOUR :

La communication institutionnelle

Quelles différences entre une note, une lettre, un mail?

Quels sont les pièges à éviter?

Si vous cherchez des conseils pour savoir comment s'adresser à votre IEN ou au maire, vous trouverez certainement **ICI** les réponses à vos questionnements!

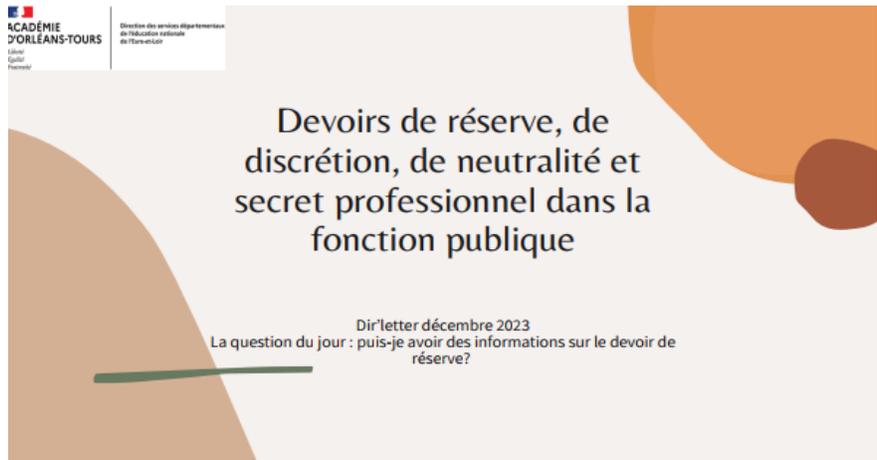


LA QUESTION DU JOUR

Le devoir de réserve professionnelle, c'est quoi?

[Lien vers les Archives](#)
[Dir'letter](#)

[Lien vers le site des directeurs](#)

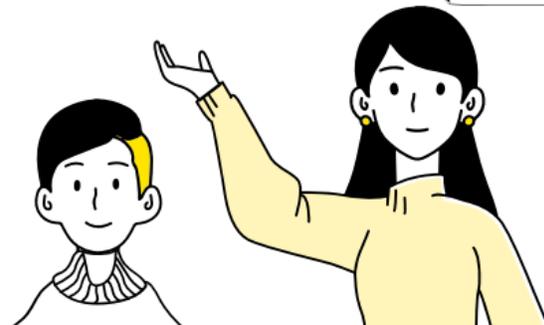


"Un élu nous demande l'autorisation de diffuser un PV de conseil d'école sur le bulletin municipal..."

Dir'letter décembre 2023

J'autorise?

"Ou Je n'autorise pas?"



La TO DO LIST de la période 3

Envoyer les vœux aux partenaires de l'école.

Finaliser les dossiers d'orientation Segpa (et commencer à réfléchir aux orientations Egpa des élèves de CM1 pour l'année prochaine)

Poursuivre la réflexion sur les axes de travail retenus au projet d'école et ses avenants.

Réaliser le 2e exercice d'évacuation

Préparer le nouveau budget communal avec les élus

Reprendre les contrats annuels

Faire les demandes d'équipement et de travaux auprès de la municipalité

État absentéisme scolaire, viser le registre d'appel

Passation des évaluations repères mi-CP

Organiser et préparer le deuxième conseil d'école en février ou mars. Définir l'ordre du jour

Adresser l'invitation aux membres du conseil d'école

Réaliser le Procès-Verbal du conseil d'école. Adresser le PV au maire et à l'IEN et l'afficher dans un lieu accessible pour les familles.

Enquêter auprès des familles pour avoir connaissance des éventuels déménagements prévus à la rentrée prochaine.

Faire le point régulièrement sur le suivi des PPRE mis en place.

PPMS : réaliser l'exercice de confinement et en faire le compte-rendu

État absentéisme scolaire, viser le registre d'appel

Organiser les inscriptions avec la mairie

Créer ou mettre à jour le livret d'accueil

